

## Procès des présumés putschistes à Ouad Naga

# Ould Hanena assume son coup

Après une suspension qui a duré dix jours, le procès des 191 personnes citées dans l'affaire du putsch manqué (et des tentatives présumées de putschs) a repris hier, mardi 21 décembre. Les avocats de la défense ont relevé d'innombrables "vices de forme", et la cour a rejeté en bloc toutes leurs demandes à ce sujet.

La première journée de la reprise du procès aura été marquée par l'audition du principal accusé dans cette affaire: l'ex commandant Saleh Ould Hanena.

Située entre deux dunes, à l'entrée de la ville de Ouad Naga, la caserne de gendarmerie qui abrite le procès des présumés putschistes a connu mardi dernier une très grande affluence. La foule, constituée de parents et de curieux, est venue assister à l'audition de Saleh Ould Hanena, celui qu'on présente comme l'instigateur et l'élément moteur du putsch manqué du 8 juin 2003. La salle du tribunal est archi comble. Beaucoup de gens qui ont fait le déplacement ont été éconduits par les gendarmes, qui triaient sur le volet les personnes au poste de contrôle, situé à environ un kilomètre de la garnison. La petite boutique qui tient lieu de buvette n'a pas pu répondre ce jour-là à la demande des clients. La foule a pris d'assaut les lieux dès les premières heures de la matinée. Personne ne voulait manquer l'événement.

l'audience n'aura lieu qu'à 10h.15mn. Après plus de 45 mn, le président de la cour fait lecture de la décision de la cour relative aux exceptions de procédure soulevées par la défense. La requête des avocats de la défense se résume en trois points: visite des parents, problème des jurés militaires et jonction entre les différents dossiers. Pour le premier point, la cour a décidé d'autoriser les parents à visiter les prisonniers (le président a permis aux parents de Saleh de monter le saluer dans la salle). Concernant le deuxième point, il a rejeté la demande des avocats. Pour le troisième, il a annoncé que la cour l'examinera avec le fond. Juste après, il a appelé à la barre celui que tout le monde attendait: Saleh Ould Hanena. L'homme qui a fait trembler la République semble physiquement épuisé. Teint brun, taille moyenne, sûr de lui, Saleh Ould rentre en souriant dans la salle et salue l'assistance de ses deux mains.

Le président tente de l'interroger directement et ses avocats (onze) sortent de leur réserve en exigeant de la cour qu'elle leur accorde l'occasion d'intervenir pour expliquer les vices de forme qui ont émaillé la procédure. Après un moment de flottement, la cour accède à leur demande et accorde la parole à six d'entre eux. Tour à tour, les six avocats autorisés à intervenir évoquent la composition irrégulière de la cour à cause de la présence de deux jurés militaires. Se fondant sur la loi, ils expliquent que les personnes en service commandé (fonctionnaires de l'Etat, militaires, policiers...) ne peuvent être choisies comme jurés et que l'avis de la cour suprême prononcé à cet effet n'a pas d'importance, dans la mesure où il est contraire aux textes organisant la justice et au code de procédure pénale.

Autre exception soulevée, l'ordonnance de renvoi qui n'a jamais été transmise aux prévenus, comme l'exi-

ge la loi. Selon les avocats de la défense, leurs clients ne doivent pas être jugés sur les faits du 8 juin à cause de ce vice de forme.

Enfin, les conseils estiment que les procès verbaux d'audition n'ont pas été faits dans les formes régulières, et que le juge d'instruction qui a instruit le dossier des 26 dernières personnes accusées dans l'affaire du putsch, a fait usurpation de titre en se présentant comme juge d'instruction du Trarza.

Les interventions de la défense ne semblent guère impressionner le président de la cour qui appelle de nouveau à la barre Saleh Ould Hanena. Une fois encore, tollé de protestations de la défense. Maître Sidi Mohamed Ould Maham s'emporte contre la décision de la cour et explique que les événements du 8 juin ne peuvent pas être opposés à son client du fait qu'on ne lui a jamais notifié l'ordonnance de

renvoi. Après consultation avec ses conseillers et jurés, le président de la cour rejette la demande de la défense. Celle-ci ne baisse pas les bras pour autant et demande le report de l'audience pour leur permettre de se voir avec leur client. Sans accéder entièrement à leurs exigences, le président suspend l'audience pour une durée de deux heures de temps.

### Saleh reconnaît les faits

Comme prévu, l'audience reprend à 17h. Le président de la cour lit l'acte d'accusation et demande à l'accusé s'il reconnaît les faits. Ould Hanena réclame la présence de ses avocats, qui ont tardé à revenir de la sieste, pour répondre aux questions de la cour. Ignorant la question qui lui a été posée, il se lance dans une violente attaque contre la torture qu'auraient

# Ould Hanena assume son coup

Suite de la Une

subi ses amis à l'école de police, qu'il compare à la tristement célèbre prison américaine de Guantanamo. Sur le ton de l'ironie, il demande que les services de sécurité nationaux aient le brevet d'invention pour les nouvelles formes de torture qu'ils ont mises au point, et qui leur permettent de faire subir aux prisonniers des sévices innombrables tout en les maintenant en vie. Il met en garde les tortionnaires, qui "auront tôt ou tard à répondre de leurs actes". Sur les faits qui lui sont reprochés, Saleh Ould Hanenna soutient que l'accusation retenue contre lui est injuste: "je n'ai jamais porté d'armes contre la Mauritanie, je n'ai pas présidé un groupe de malfaiteurs... nous avons intervenu pour délivrer le pays d'un système politique inique...", dit-il. Il explique que "la junte qui détient le pouvoir actuellement y est arrivée par un coup d'Etat soutenu par les services de renseignements de la France... et mène le pays vers la banqueroute". Concernant le putsch man-

qué du 8 juin 2003, Saleh reconnaît qu'il a été préparé par un groupe de jeunes dont Mohamed Ould Cheikhna, Abderrehmane Ould Mini, Ahmed Salem Ould Kabach, Mohamed Ould Salek... Il confirme aussi l'histoire racontée sur sa fuite, lui et Ould Cheikhna, 20 jours après le coup, tout comme il confirme qu'il a été au BB le jour du putsch, à la Radio, à la présidence et aux Etats majors.

Sur les raisons qui l'ont poussé à tenter un coup d'Etat, il explique que le pays est au bord du chaos à cause "d'un régime qui pratique l'épuration ethnique, détourne les richesses du pays, corrompt, truque les élections...". Contre toutes ces pratiques et à cause d'elles, il avait décidé de se sacrifier pour sauver le pays. Avant de finir sa diatribe, Saleh a parlé de son propre cas, surtout de l'injustice dont il a été victime au sein de l'armée et qui a abouti à sa mise à la retraite. Cette mesure l'a apparemment beaucoup marqué à tel point qu'il s'est

présenté devant la cour comme militaire "mis à la retraite".

Concernant les relations éventuelles de son mouvement avec des partenaires étrangers, il a nié tout contact avec le Burkina et la Libye, tout comme il a rejeté les informations faisant état des aides financières qu'il aurait reçu du pays...

L'audition du principal accusé dans le putsch du 8 juin 2003 devra continuer le mercredi 22 décembre. Jusqu'ici, il n'a pas apporté d'information cruciale, ni révélé des détails non connus concernant la préparation ou l'exécution du coup. Tout comme il n'a fait que se servir du tribunal comme d'une tribune à partir de laquelle il attaque le pouvoir. Il essaie à peine de se justifier pour expliquer son coup, qu'il a assumé par ailleurs, mais qui avait tout de même coûté la vie à des dizaines de mauritaniens.

**MOUSSA OULD HAMED**